

→ **MERCREDI**  
**26 JUIN**

L'U2P dévoile « Les Stagiaires », une campagne inédite pour alerter le gouvernement sur l'insuffisante prise en compte des chefs d'entreprise de proximité dans les politiques publiques. Presse quotidienne nationale et régionale, réseaux sociaux, site Internet, emails... Soyez prêts !

L'artisanat comme vous ne l'avez jamais vu ! **PAGE 2**

La formation des artisans pérennisée jusqu'à la fin de l'année **PAGE 2**

Réforme des retraites : les positions de l'U2P **PAGE 3**

Privilégier une prime annuelle désocialisée et défiscalisée dans les entreprises de moins de 50 salariés **PAGE 3**

L'OPCO des entreprises de proximité en ordre de marche **PAGE 3**

L'agenda et les brèves **PAGE 4**

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique Recevez l'actualité de l'U2P

[@U2P\\_France](https://twitter.com/U2P_France)  
[@U2PFrance](https://www.facebook.com/U2PFrance)  
[U2P France](https://www.youtube.com/channel/UC1P1P1P1P1P1P1P1P1P1P1P)

## La confiance des entreprises doit être renforcée pour contribuer au succès des réformes

**ÉDITORIAL** — À l'issue de la déclaration de politique générale du Premier ministre, l'U2P salue la confirmation d'un tournant déjà annoncé par le Président de la République, celui d'une meilleure association des citoyens et des corps intermédiaires aux décisions gouvernementales. De même, la volonté de mettre davantage de proximité et d'humanité dans l'action gouvernementale, ne peut que satisfaire les artisans, commerçants et professionnels libéraux, ces entreprises de proximité qui sont quotidiennement au contact des Français.

« Les réformes annoncées par le Premier ministre visent à répondre à une grande urgence et à une forte ambition pour le pays. Néanmoins, le succès de nombre d'entre elles nécessitera de rétablir la confiance des forces économiques dont il a été peu question dans le discours du Chef du gouvernement.

Le Grand débat national a révélé l'impatience des chefs d'entreprise face aux situations de concurrence déloyale qui se multiplient, au poids des prélèvements obligatoires qui minent leur développement et à une montée de la complexité administrative. L'acte II du quinquennat devra impérativement traiter ces handicaps si l'on veut que le tissu des TPE et des PME contribue à la réussite du projet gouvernemental.

Pour autant, je salue la décision de remettre à plat les mesures en faveur de la rénovation thermique au profit d'une aide plus massive. Restera à vérifier le contenu précis du futur dispositif. S'agissant de la réforme de l'assurance chômage, l'U2P reste opposée à la perspective d'une sanction des entreprises qui ont recours à des contrats de courte durée alors que c'est l'activité même qui l'impose. En revanche, les mesures d'accompagnement des chômeurs vers le retour à l'emploi devront être renforcées afin d'améliorer leur employabilité et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

J'accueille avec satisfaction la reconduction en 2020 de la possibilité pour les employeurs de



Florian David / Maitignon

verser une prime défiscalisée et désocialisée, et souhaite que cette mesure soit pérennisée de sorte que les chefs d'entreprise puissent définitivement en faire un instrument de pilotage de l'entreprise.

Enfin, je prends acte de la volonté affichée par Edouard Philippe de combattre le mille-feuille territorial tout en renforçant les services locaux.

Chacun doit bénéficier de la considération des pouvoirs publics, qu'il soit salarié ou indépendant, artisan ou haut fonctionnaire, professionnel libéral ou président d'une multinationale. Les 2 800 000 entreprises de proximité sauront relever le défi annoncé par le Premier ministre en conclusion de son intervention : « remettre l'humain au cœur de nos préoccupations. » ■

**Alain Griset**

[@alaingriset](https://twitter.com/alaingriset)

## L'artisanat comme vous ne l'avez jamais vu !

Du 3 au 9 juin, l'U2P et les acteurs du monde artisanal organisaient une nouvelle édition de la Semaine nationale de l'artisanat. À cette occasion, des opérations ont été menées partout sur le territoire pour promouvoir l'artisanat comme secteur économique de premier plan, comme filière de formation indispensable à la transmission de savoir-faire d'excellence et comme vivier d'opportunités, qu'il s'agisse d'emplois ou de créations-reprises d'entreprises.

La France compte de plus en plus d'entreprises artisanales : 1,3 million aujourd'hui, soit 18 % de plus qu'en 2011. Un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage et 200 000 apprentis sont formés par les entreprises artisanales chaque année, dont huit sur dix ont un emploi à l'issue de leur formation.

Pour mettre ce dynamisme à l'honneur mais aussi sensibiliser aux obstacles qui freinent le développement de l'artisanat, des opérations « Artisan d'un jour » se sont tenues du 3 au 9 juin. À l'invitation des U2P territoriales, des membres du gouvernement, des parlementaires, des élus et des personnalités médiatiques se sont glissés dans la peau d'un artisan. L'objectif : découvrir le quotidien d'un chef d'entreprise et la proximité qu'il entretient avec ses

« Ravi de participer à "Artisan d'un jour" comme boucher chez Lucidarne à #Tourcoing : une belle initiative dans le cadre de la #SemaineArtisanat ! Nos artisans ont du talent à Tourcoing ! »

Twitter — Gérald Darmanin  
@GDarmanin, 31 mai 2019

clients comme avec ses équipes, mais aussi comprendre les contraintes qui peuvent entraver son activité. Des contraintes qui tiennent souvent à l'inadéquation entre l'environnement législatif et les réalités de l'entreprise artisanale.

L'U2P félicite et remercie les nombreux volontaires qui sont devenus artisans le temps d'une journée, parmi lesquels Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes pu-



blics, mais aussi près de vingt députés et sénateurs et des élus à tous les échelons de la vie politique.

Alain Griset, le président de l'U2P, avait invité les Françaises et les Français, mais aussi les décideurs économiques et politiques ainsi que les médias « à venir nombreux découvrir la richesse de l'artisanat, un secteur insuffisamment pris en compte par les politiques publiques.

Avant d'ajouter : *Nous créons des emplois pérennes, nous formons la moitié des apprentis en France, nous innovons constamment dans l'exercice de nos métiers, nous maintenons le lien social sur l'ensemble du territoire... Autant d'atouts que nous souhaitons mieux faire connaître.*

Les opérations « Artisan d'un jour » qui ont été menées par les U2P territoriales sont répertoriées sur le site de l'U2P. ■

## La formation des artisans pérennisée jusqu'à la fin de l'année

Accueillant avec satisfaction un courrier de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, annonçant le versement par l'État des ressources nécessaires, le Conseil d'administration du FAFCEA, lors de sa réunion du 16 mai 2019, a pu décider de la reprise du financement des demandes de formation des artisans.

Les ressources du FAFCEA étaient dramatiquement amputées par l'impréparation du transfert aux Urssaf de la collecte des fonds de la formation des chefs d'entreprise artisanale. Les prises en charges étaient interrompues depuis la mi-mars.

L'U2P se félicite que son action auprès du gouvernement ait porté ses fruits et que la prise en charge de la formation des artisans soit pérennisée pour l'année en cours.

Les prises en charges étaient interrompues depuis la mi-mars.

Il faut néanmoins souligner que cette prise en charge se fera inévitablement dans des conditions plus restrictives afin de parvenir à un équilibre financier, dans un contexte où les artisans ont déposé un nombre de dossiers accru. Ces conditions n'entreront toutefois en vigueur que pour les demandes reçues après le 16 mars 2019. Les conditions de prise en charge restent inchangées pour les dossiers antérieurs.

En pratique, les formations sont ramenées à deux par an et par stagiaire, le nombre d'heures et le taux horaire des formations techniques ont été revus et les



frais annexes ne feront plus l'objet d'une prise en charge.

En ce qui concerne les formations diplômantes et certi-

fiantes, il faudra également justifier d'une activité artisanale d'au moins trois ans pour solliciter une prise en charge. ■

## Réforme des retraites : les positions de l'U2P

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition. Afin d'en assurer la pérennité, elle a soutenu et accompagné toutes les réformes depuis 1993, considérant qu'une démocratie moderne se doit de fournir à ses membres des filets de protection afin de garantir aux retraités un niveau de vie décent.

L'U2P soutient aujourd'hui le principe d'une réforme, à condition qu'elle tienne compte des spécificités des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

La multiplicité actuelle des régimes de retraite, en particulier entre les régimes privés et publics, entretient un sentiment d'iniquité auquel il est nécessaire de remédier.

Pour autant, les carrières des artisans, commerçants et professionnels libéraux sont particulières à plus d'un titre et se traduisent souvent par des carrières longues.

Par ailleurs de nombreux indépendants vivent comme une injustice le fait d'avoir en-



core trop souvent des retraites faibles, comparables aux pensions de ceux qui n'ont pas ou qui ont peu travaillé.

De même, les réserves accumulées par les régimes complémentaires des professions libérales et des indépendants

Les carrières des artisans, commerçants et professionnels libéraux sont particulières à plus d'un titre.

artisans et commerçants représentent plus de 39 milliards d'euros. Il serait injuste que les efforts passés pour les constituer les conduisent à en être dépossédés.

La concertation portait sur 7 thèmes : définition du régime cible ; ouverture des droits et conditions de liquidation ; conditions des départs anticipés ; droits non contributifs ; droits familiaux et égalité femmes-hommes ; organisation et transition ; pilotage du système. Retrouvez les positions de l'U2P sur : [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr). ■

## L'OPCO des entreprises de proximité en ordre de marche



L'OPCO des entreprises de proximité a désigné le 27 mai à la quasi-unanimité (54 voix pour, 6 abstentions) son Directeur Général, Arnaud Muret.

Les partenaires sociaux gestionnaires de l'OPCO (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, CPME, U2P) ont fait preuve de responsabilité. Dans la foulée de l'accès à la présidence de Sylvia Veitl (CGT-FO) et à la vice-présidence de Philippe Gaertner (U2P), l'OPCO des entreprises de proximité est désormais en ordre de marche pour se mettre au service des entreprises et des 54 branches professionnelles qu'il rassemble.

L'OPCO devra apporter une réponse opérationnelle aux millions de salariés des entreprises de proximité qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences. Pour cela il accompagnera les branches professionnelles au plus près de leurs besoins, notamment en matière de développement de la formation et de l'apprentissage, de gestion des ressources humaines, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de réduction des difficultés de recrutement.

« Pour la première fois, les entreprises de proximité vont avoir un opérateur dédié qui prendra en compte leurs spécificités », avait déclaré Alain Griset, le président de l'U2P, à l'occasion de la publication par le ministère du Travail de l'arrêté du 29 mars portant agrément de l'OPCO. ■

## Privilégier l'octroi d'une prime annuelle désocialisée et défiscalisée aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés

Alors que le ministre de l'Économie et des Finances tenait le 11 juin dernier une conférence sur le partage de la valeur entre l'entreprise et les salariés dans le cadre de la loi PACTE, l'U2P, qui représente près de trois millions d'entreprises, a tenu à rappeler les priorités des entreprises artisanales, commerciales et libérales.

D'abord il faut se féliciter de la suppression du forfait social qui était appliqué jusqu'à maintenant aux dispositifs d'épargne salariale. Cette mesure est de nature à favoriser le développement de l'intéressement et de la participation dans les TPE et les PME.

Pour autant, ces dispositifs s'appliquent plus difficilement aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu. Une solution doit donc être trouvée pour ne pas désavantager les salariés d'une partie des entreprises.

Par ailleurs, en dépit des efforts déployés par les branches professionnelles en vue de gé-

néraliser l'accès des salariés à l'épargne salariale, cela reste compliqué pour les chefs d'entreprise de proximité de mettre en œuvre ces dispositifs, notamment en raison du formalisme qui les accompagne.

En outre, les salariés des entreprises de proximité sont demandeurs de gains de pouvoir d'achat plus immédiats que ceux offerts par l'intéressement ou la participation.

Pour toutes ces raisons, et en attendant que l'épargne salariale bénéficie de la même façon à tous les salariés de toutes les entreprises, l'U2P rappelle sa demande qu'une prime sans

charges sociales ni impôts puisse être attribuée chaque année à la discrétion de l'employeur, à l'exemple de la prime dite Macron versée début 2019. ■



Bruno Le Maire à la tribune des « Rencontres de l'U2P ».

# Agenda

**12 juin**

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'U2P au Sénat sur la réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants.

**13 juin**

Participation du Président de l'U2P au 7<sup>e</sup> congrès national du Synamome (membre de l'UNAPL).

**19 juin**

Participation du Secrétaire Général de l'U2P à une réunion du Comité de pilotage du « Pacte Productif » avec le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

Déplacement du Président de l'U2P en région Bourgogne-Franche-Comté à l'invitation de l'U2P de région.

**20 juin**

Réunion du Conseil National de l'U2P.

**25 juin**

En présence du Président de l'U2P et des présidents de la CAPEB, de la CGAD et de la CNAMS, réunion des présidents U2P de Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

**MERCREDI 26 JUIN**

Lancement de la campagne de communication de l'U2P, « Les Stagiaires ».

**27 juin**

Déplacement du Président de l'U2P en région Auvergne-Rhône-Alpes à l'invitation de l'U2P de région.

## Brèves

### La voie royale de l'apprentissage.

D'année en année, l'apprentissage confirme son statut de voie royale vers l'emploi. C'est la conclusion du rapport annuel de performance de la mission « Travail et emploi » dévoilé le 16 mai 2019. En pratique, le taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage atteint 74,5 %, en progression de trois points par rapport à l'an dernier. Autrement dit, en 2018, près des trois quarts des anciens apprentis occupaient un emploi dans les sept mois suivant la fin de leur formation, contre 68,3 % en 2016. Cette performance suscite d'ailleurs des vocations : les entrées en apprentissage ont atteint un record en 2018-2019, selon les données de la Dares. 310 000 jeunes étaient entrés dans le dispositif entre juin 2018 et mars 2019, surpassant ainsi le record établi en 2017-2018 avec 306 700 contrats, et ce alors même que la campagne ne devait pas s'achever avant deux mois.

### Handicap : l'apprentissage pour améliorer l'insertion.

Pour améliorer l'insertion dans l'emploi des jeunes handicapés, la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, Sophie Cluzel, entend capitaliser sur l'efficacité de l'apprentissage. Elle a ainsi annoncé vouloir porter à 6 %, contre 1 % actuellement, le taux de jeunes handicapés en apprentissage. Plusieurs pistes sont à l'étude pour atteindre cet objectif, dont un rapprochement de Pôle emploi et de Cap emploi ou encore la simplification des démarches administratives des entreprises pour l'embauche d'un travailleur handicapé.

### Notre-Dame : un compagnon du devoir chapeautera les « Chantiers de France ».

Le consortium, lancé par les ministres du Travail, de l'Éducation nationale et de la Culture, a pour mission de valoriser les métiers impliqués dans la rénovation du patrimoine français et en particulier dans la reconstruction de la cathédrale. À sa tête, Michel Guisembert coordonnera les

acteurs de l'enseignement scolaire, de la formation et de l'apprentissage pour identifier et développer les métiers liés à la restauration du patrimoine, peu connus des plus jeunes. Passé par les Compagnons du Devoir, il est titulaire d'un CAP de mécanique générale et d'un CAP de fraiseur. Depuis 2012 il est également président de Worldskills France.

**Solide croissance pour Garance.** La mutuelle des artisans et du commerce de proximité, devenue Garance en 2017, a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 5,9 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent. L'offre de Garance, qui compte 270 000 adhérents, s'adresse désormais à tous les publics, particuliers comme professionnels. La mutuelle reste toutefois particulièrement engagée auprès de l'artisanat, grâce au Prix du maître d'apprentissage mais aussi à travers la Fondation Garance.

### Des avancées sur le détachement de travailleurs.

En Europe, le travail détaché concerne 2,3 millions de personnes. Un statut trop souvent dévoyé pour s'affranchir des réglementations des États membres en matière de droit du travail, abaisser artificiellement les prix et les salaires, et exercer une concurrence déloyale sur de nombreux artisans, commerçants et professionnels libéraux. Les efforts coordonnés de l'U2P et de la CAPEB (artisanat du bâtiment), concernée au premier chef, portent néanmoins leurs fruits. L'instauration du principe « à travail égal, salaire égal », l'intégration dans le salaire des primes et indemnités en vigueur dans le pays d'accueil, la limitation de la durée maximale du détachement à 18 mois, l'interdiction de déduire du salaire les frais d'hébergement ou encore la prise en compte des conventions collectives sont autant d'avancées notables. Toutefois, beaucoup reste à faire, en particulier concernant les contrôles en Europe et l'application effective des sanctions pour les fraudeurs. Au-delà, une réforme de fond est indispensable pour que l'Union européenne cesse de cautionner, à travers ce dispositif, un nivellement des droits et des obligations par le bas. ■